

arnaque chèque sur mon comte

Par **17amnt**, le **28/10/2019** à **21:04**

Bonjour, je viens sur ce forum car j'ai besoins de réponses. Ma situation, au mois de juillet j'ai été victime de fraude par chèque, deux chèques d'une valeur de 1800€ chacun ont été déposés sur mon compte, mais c'était des chèques qui deux semaines après leur dépôt ont été déclarés volés. Le montant de 3600€ a donc été retiré de mon compte, ce qui est logique mais le problème est que durant ces deux semaines sachant que je venais d'avoir ma paye j'ai pas réellement fait attention à mes dépenses et j'ai donc remboursé la somme de 3200€ (il restait 400€ sur mon compte. j'ai demandé à ma banque sachant que je paie des assurances pourquoi je ne pouvais pas me faire rembourser et on m'a répondu que vu que ce n'était pas mes chèques qui avaient été volés c'était pas pris en compte par les assurances et je me demandais si il n'y avait pas une solution en m'attaquant à la banque car ils ont leur part de tort en ayant pas vérifié les chèques car ce n'était pas ma signature et eux même me l'ont dit. je sais pas si j'ai été assez claire j'espère que l'on pourra m'apporter des informations merci.

Par **ESP**, le **28/10/2019** à **22:23**

Bonjour

Cela ressemble à une tromperie bien connue.

Avez-vous été victime d'une arnaque et ignorez-vous qui a déposé ces chèques sur votre compte ?

Personne ne vous a demandé de retirer une somme après ce dépôt ?

Par **17amnt**, le **28/10/2019** à **22:27**

la personne qui a déposé les chèques avait une fausse identité, et si on m'a demandé de faire un western union et il n'a jamais été récupéré car vu que je trouvais ça louche j'ai posé des questions et on ne m'a plus recontacté par la suite

Par **ESP**, le **28/10/2019** à **22:53**

Il y a des incohérences dans vos posts, à moins que vous ne soyez un habitué des dépenses sans vérifier votre solde disponible...

Donc l'arnaque n'a pas abouti et vous n'avez pas été lésé financièrement, mais vous pouvez

déposer plainte néanmoins pour tentative d'arnaque. La banque n'a aucune responsabilité.